



Plainte pour appels malveillants réitérés

Par narcisse

Bonjour,

Mon ex a porté plainte contre moi pour appels téléphoniques malveillants réitérés.

Je ne vais pas le nier, il est vrai que je lui ai envoyé des SMS pour comprendre et qu'il assume ce qu'il avait fait. Je m'explique : un jour il est allé chez son ex pour sois disant récupérer des affaires forcément sans moi. Toute cette journée là, il m'a juré par des sms qu'il ne ferait rien avec elle, qu'il m'aimait et que de toute façon "je lui appartenais".

Or, la nuit même, j'ai reçu un sms de son ex m'expliquant que je devais "aller chasser ailleurs". J'ai appelé mon ex pour savoir pourquoi il m'avait promis monts et merveilles. La seule réponse que j'ai eu est la suivante "seul moi peux comprendre c'est elle que j'aime". Il n'a jamais assumé le fait de m'avoir trompée sur les sentiments. Les SMS n'avaient que pour but de connaître la vérité sur ses sentiments envers moi et car je me suis sentie humiliée et atteinte au plus profond de moi dans ma chair de femme comme si j'avais été "violée" car il m'a prise pour ce que je ne suis pas

Plusieurs questions : 1) la dénomination juridique "appels téléphoniques" et "sms" est elle la même dénomination?

2) Que va retenir l'agent de police judiciaire sachant que je n'ai envoyé que quelques messages par jour, je l'ai appelé qu'une seule fois le soir même et que le contenu des sms n'a jamais été menaçant ni exerçant un chantage.

3) Peut il avoir porté plainte pour "atteinte à la dignité humaine" : présence sur la convocation des articles 222-44 et 222-45 du code pénal? Dois je porter plainte en retour?

3) Une fois auditionnée, combien de temps dois je attendre pour connaître la décision du procureur?

4) Et enfin, je passe des concours de l'enseignement : est ce que ça peut devenir un obstacle?

Cordialement,

Par alaintoto

je n'y connaît rien, mais selon mon expérience : il en faut beaucoup plus que ça pour que vous soyez réellement inquiétée...

Au pire, comme c'est un peu la mode, même si une enquête était faite, ils regarderaient un peu le nombres d'appels sur une période, bof (même les gens qui assassinent leur ex sont considéré comme crime passionnels et prennent 10 ans maxi alors...

Je crois même que vous pouvez continuer à l'appeler tant que c'est pour des arguments sérieux !.. (fin bon, pas trop quand même).

Pour ce qui serait marqué dans un casier, ça, ce serait intéressant de faire des recherches de près, car maintenant beaucoup de choses sont inscrites dès qu'on est impliqué dans quelque-chose, c'est pas forcément mauvais, mais savoir quoi exactement, qui peut consulter...